



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

InFO Mail n°21 du 18 novembre 2013 – Informations administratives

1/ Permutations informatisées **Changer de département en sept. 2014**

La note de service ministérielle concernant les mutations interdépartementales est parue au BO n°41 le jeudi 7 novembre 2013. Elle est consultable en intégralité [>ICI<](#)

Malgré quelques modifications pour les collègues en rapprochement de conjoints ou relevant du handicap, le ministre persiste et signe !

Le SNUDI FO intervient depuis 3 ans pour faire respecter le droit à mutation pour tous les collègues !

Voir la suite [>ICI<](#) - [Dossier spécial du SNUDI FO](#)

Rappel du calendrier des opérations :

Jeudi 14 novembre 2013 à 12 heures : Ouverture des inscriptions dans l'application Siam de votre [IPROF](#)

Mardi 3 décembre 2013 à 12 heures : Clôture des inscriptions dans l'application Siam et fermeture de la plate-forme « Info mobilité »

A partir du 3 décembre 2013 : Envoi des confirmations des demandes de changement de département dans vos boîte IProf

Au 13 décembre au plus tard : Retour des confirmations avec les pièces justificatives auprès des services du mouvement (Mme VEAUGIER – DP2)

Lundi 10 mars 2014 : Résultats individuels des permutations informatisées

Prenez connaissance de la circulaire de la Direction académique des Bouches du Rhône [→ ICI](#)

Veillez à respecter les délais imposés par l'administration concernant les retours des justificatifs officiels, notamment :

- Notification MDPH pour les priorités médicales (la seule preuve de dépôt d'une demande de RQTH ne suffit plus cette année)
- Attestation de dépôt de la déclaration fiscale commune (revenus 2013), délivrée par le centre des impôts, pour les couples pacsés

Vos délégués du personnel FO à la CAPD des Bouches du Rhône vont prendre en charge vos dossiers de mutations interdépartementales 2013

Envoyez nous votre **fiche de suivi syndical** (en pièce jointe ou sur notre site [→ doc / pdf](#)) et enregistrez votre accusé de réception SIAM avant de nous la renvoyer en fichier joint par mail à SNUDI-FO 13 ou par courrier à SNUDI-FO 13 - 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE

Contacts : Franck NEFF – 07.62.54.13.13 ou Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35

2/ Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants spécialisés du premier degré - rentrée 2014

Réf. : note de service n°2013-165 du 25-10-2013- NOR [MENH1325588C](#)

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site [SIAT](#) Il devra être transmis en double exemplaire à l'IEN complété et signé, accompagné des pièces demandées **pour le 26 novembre 2013, délai de rigueur.**

3/ Demande d'aménagement du poste de travail / poste adapté - rentrée 2014

Extrait de la circulaire du recteur d'Académie du 11/11/2013 : " Conformément au [décret n°2007-632](#) (Bulletin officiel n°20 du 17 Mai 2007), les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation titulaires, dont l'état de santé s'est altéré, peuvent de mander à bénéficier d'un aménagement de leur poste de travail ou d'une affectation sur un poste adapté. L'entrée dans ce dispositif d'assistance et de soutien est subordonnée à l'avis des médecins de prévention. Sa mise en œuvre est assurée, au niveau académique, sous la responsabilité du Directeur des Relations et Ressources Humaines."

Lisez très attentivement la [>note du DASEN<](#) et remplissez les annexes : fiches de renseignements (annexe I) et les fiches de demande (annexes II et III).

Le **dossier administratif** (courrier manuscrit de l'agent + annexe I + annexe II ou III) doit être transmis **en double exemplaire** à la Direction Académique des Bouches du Rhône – DPE- Mme VEAUGIER - **pour le vendredi 20 décembre 2013, délai de rigueur.**

Le **dossier médical** doit être transmis sous enveloppe cachetée par l'intéressé(e), directement au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille - service santé et social - A l'attention du Docteur BESSEREAU - place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence cedex 1, **pour le vendredi 20 décembre 2013 - délai de rigueur.**

N'hésitez pas à contacter le syndicat pour tout renseignement et à transmettre un double aux délégués du personnel par mail ou par courrier